

*Loi sur les parcs nationaux*

qu'en fait cela leur importe peu, parce qu'ils ont déjà pris leur décision, mais qu'il est nécessaire de se conformer à la procédure des consultations. Il en est de même lorsqu'il s'agit de prétendues consultations intéressantes des Indiens. Je me demande combien d'organismes financés par le gouvernement et institués pour assurer les échanges de vues, ont été consultés au sujet de l'aménagement de parcs nationaux à Kluane, à Nahanni, et dans l'île Baffin. Je dirais très peu. Le gouvernement prend ses décisions et ensuite il révèle ses plans. Puis il écoute les opinions qu'il qualifie de contribution, mais ces opinions ne modifient nullement sa décision.

Il y a une autre chose contre laquelle nous nous élevons encore plus sérieusement dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, si je peux oser parler au nom de mon collègue du Nouveau parti démocratique. Dans le Nord, dans les deux territoires, la plupart de toutes les terres sont la propriété du gouvernement sur lequel la Chambre des communes a la prétention d'exercer un certain contrôle. L'article 2 prévoit que le gouvernement peut ajouter des terres à tout parc, pourvu qu'il puisse conclure un accord avec la province où sont situées les terres. Or, dans la loi d'interprétation, une loi du Parlement, une province est définie comme englobant les deux territoires. Par conséquent, on pourrait supposer qu'avant toute extension des limites d'un parc, le même genre d'accord qui doit intervenir avec les provinces doit être conclu avec les gouvernements territoriaux.

Or, c'est le ministre lui-même qui représente les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Donc, lorsqu'il s'agit de l'application du présent article, il agit comme ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien et déclare au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest, qu'en vertu de la loi, il est obligé d'obtenir leur accord, puisque certaines terres sont situées à l'intérieur des limites qui relèvent de leur compétence, pour décider que l'on peut étendre les limites d'un parc national. Puis, en tant que ministre fédéral chargé du gouvernement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest il se dit: Je conviens que les limites doivent être prolongées. Voilà ce qui se passe, et montre le ridicule, pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, de ce genre de dispositions prévoyant des consultations.

Le fait est que la décision du ministre est déterminante en ce qui a trait aux deux Territoires du Nord-Ouest. S'il veut porter la superficie du parc national Kluane, qui couvre 8,500 milles carrés, à 207,031 milles carrés, en fait, s'il le veut, il peut utiliser tout le territoire du Yukon pour en faire une réserve pour les gens; je ne m'y oppose pas. Parfois, lorsque j'ai passé trop de temps dans le sud du pays, je pense qu'il serait bon d'établir une réserve pour les gens, comme le Yukon l'est en ce moment. Mais je m'oppose à une mesure législative comme celle-ci, sous prétexte qu'elle devrait s'appliquer à tout le pays pour le bénéfice de tous les Canadiens, alors qu'elle est destinée à satisfaire seulement certaines exigences provinciales sans recourir à une consultation satisfaisante—et si je puis utiliser une expression qui semble maintenant dépassée—sans inclure une disposition visant à assurer la démocratie active.

Pendant tout le débat sur la question de savoir si, oui ou non, on doit établir des parcs fédéraux dans le Grand Nord, j'ai soutenu qu'il fallait d'abord, surtout lors de l'étude visant l'acquisition d'une aussi vaste étendue de terre dont le potentiel des ressources naturelles est tellement riche, procéder à une évaluation soignée du potentiel de rentabilité des ressources de ces terres avant d'établir

[M. Nielsen.]

de façon unilatérale et arbitraire un parc dans cette région. Je ne crois pas qu'il s'en fasse actuellement. Je ne pense pas me montrer injuste envers le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) ou leurs prédécesseurs en leur reprochant de ne pas recourir à un procédé si sensé et si logique. Le potentiel n'a fait l'objet d'aucune véritable évaluation. Quoi qu'il en soit, au Yukon—je ne peux pas parler des Territoires car je ne connais pas leur situation—il s'est en conséquence formé deux groupes d'opinions très tranchées et très précises. D'une part, il y a les adeptes de la conservation et les environnementalistes qui, non seulement, tiennent à ce que les limites des parcs restent telles que le prévoit le bill mais qu'elles soient encore prolongées. D'autre part, il y a ceux qui font valoir tout aussi énergiquement que ces limites sont trop vastes et qu'à l'intérieur de ces immenses étendues se trouvent d'intéressants gisements de minéraux dont il ne faudrait pas arrêter l'extraction à cause de la décision du ministre.

Un tel problème aurait pu trouver une solution facile si le gouvernement avait écouté la recommandation qu'on lui a maintes fois faite, soit qu'on fasse un inventaire des ressources à l'intérieur des limites du terrain proposé comme parc national. Le Comité entendra ces opinions quand il ira au Yukon le 10 décembre. Il entendra celles de la Société de conservation du Yukon, du Conseil des ressources du Yukon, de la Chambre des mines du Yukon, de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon et de nombreux autres particuliers et organismes. Les deux côtés feront connaître leurs opinions. Je vois que le ministre est présent, même s'il n'est pas à son siège. Je sais que ce que le comité aura à dire dans son rapport l'intéressera au plus haut point.

Il y a autre chose dont je veux parler. Je ne veux pas noircir le ministre, mais il est venu à la Chambre après moi et une ou deux fois, tant ici qu'au comité, il a laissé entendre que, dans le passé, j'étais contre l'établissement de parcs nationaux au Yukon et dans le Nord en général et que je me rapprochais maintenant de sa façon de penser, surtout depuis la présentation du bill à l'étude. Rien n'est plus éloigné de la vérité. S'il consulte honnêtement les vieux numéros du *hansard*, il reconnaîtra que mon attitude pendant les 16 années où j'ai siégé à la Chambre a toujours été la même et que j'ai toujours affirmé que les parcs nationaux étaient aussi nécessaires dans cette région du Canada que dans le sud du pays. Mais à mon avis, il serait certainement logique de faire l'inventaire des ressources et de tenir une enquête ou une séance publique avant d'établir ces parcs.

● (1630)

Ce même prétexte fut invoqué quand j'ai indiqué au gouvernement à l'époque où le ministre actuel faisait aussi partie du cabinet qu'il n'était pas nécessaire d'attendre plus longtemps. J'ai dit alors que le gouvernement pouvait créer son parc national dans le Yukon immédiatement et qu'il n'avait pas besoin d'attendre. Le ministre et certains de ses représentants ont alors répondu: «Eh bien, nous ne pouvons le faire parce qu'il existe des dispositions dans la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, qui sont aussi des lois fédérales, qui permettent l'activité minière dans les limites prévues pour le parc.» C'est bien vrai.

Je note que, comme le comité l'avait recommandé à ses représentants et à lui-même, le ministre a très facilement surmonté cette difficulté en insérant à l'article 11 du bill